



N° Formulaire obligatoire n°14030*01
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@internet-DGFIP

N° 1330-CVAE-SD
(2010)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2009**

IMPORTANT

La date limite de dépôt de la déclaration est fixée au 2^{ème} jour ouvré suivant le 1^{er} mai, soit le 4 mai 2010.
A titre exceptionnel, la date est reportée au 15 juin 2010.

Dénomination de l'entreprise													
N° SIRET de l'établissement principal													
Adresse	N°												
	Voie												
	Code postal												
	Commune												
Code Activité													
Activité													

A	Date	Signature

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)		/		/	2	0		au		/		/	2	0	
------------------------------------	--	---	--	---	---	---	--	----	--	---	--	---	---	---	--

ENTREPRISES MONO ETABLISSEMENT ET N'EMPLOYANT PAS DE SALARIES EXERCANT UNE ACTIVITE DE PLUS DE 3 MOIS DANS PLUSIEURS COMMUNES (CHANTIERS, MISSIONS, ...) VEUILLEZ COCHER CETTE CASE	A1	
--	----	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	

**La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts**

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



**MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

B. LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIÉS EMPLOYÉS PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (En toutes lettres)	CODE INSEE DE LA COMMUNE			EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLÉ	
B1	B2	B3			B4	B5
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,
						,

¹ (Chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise)